



**Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Atlantiques**

Maison des Communes
BP 609

64006 PAU Cedex
05 59 84 40 40



CONT@CT

Pôle Accompagnement à la GRH

grh@cdg-64.fr
05 59 84 94 96

Remplacez la

~~**Notation**~~

par

**un entretien
professionnel**

POURQUOI METTRE EN PLACE LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS ?

1 UNE EVOLUTION DE LA LOI ET DE LA REGLEMENTATION

La loi du 3 août 2009 permet, à titre expérimental en 2010, de :

- ✱ supprimer la notation ...
- ✱ la remplacer par un entretien professionnel

Le décret du 29 juin 2010 précise les modalités de mise en œuvre des entretiens professionnels.

2 UN OUTIL DE DIALOGUE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

L'entretien professionnel permet de :

- ✱ Vérifier le bon fonctionnement des services
- ✱ Reconnaître le travail effectué par les agents
- ✱ Evaluer des objectifs préalablement fixés aux agents
- ✱ Fixer des objectifs aux agents pour l'année à venir
- ✱ Mobiliser et remobiliser les agents autour de projets
- ✱ Préparer les politiques d'avancement, de promotion, de formation,...

Le Centre de Gestion
vous accompagne
dans cette démarche

L'accompagnement du Centre de Gestion ...

● Un accompagnement de **proximité**

- ✱ Des séances d'information / de formation pour les élus et les agents chargés de fonctions d'encadrement (rédaction des fiches de poste et mise en œuvre des entretiens professionnels)
- ✱ Des séances planifiées sur tout le département (une dizaine de sites et de dates proposés...)

● Un accompagnement **ciblé**

- ✱ En fonction de la taille et/ou de l'organisation de votre collectivité

● Un accompagnement **"clef en main"**

- ✱ Des outils expérimentés et adaptés (guide de la fiche de poste, fiche d'entretien professionnel, guide de l'entretien professionnel pour les évaluateurs, fiches de poste "type",...)